



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 septembre 2019

N° 2019-570

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHaire à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 10h45
M. Marik FETOUEH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|--|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 27 septembre 2019 | Délibération |
| | Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux | N° 2019-570 |

Bordeaux - Secteur Chantecrit/Vaillant/Saint Louis - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de Chantecrit/Vaillant/Saint Louis s'inscrit dans le quartier de Bordeaux Maritime actuellement en pleine mutation, à l'interface entre le quartier des Chartrons et le périmètre du programme d'aménagement d'ensemble des Bassins à flot, dont le dynamisme ruisselle à présent sur ses secteurs de frange.

Ainsi, plusieurs réflexions sont actuellement en cours sur des sites mutables, et le tissu existant laisse présager d'autres opportunités d'évolution. En effet, le groupe La Poste réfléchit actuellement à recomposer son site du cours Edouard Vaillant. Il est d'autre part de notoriété publique que le Lidl va dééménager rue Lucien Faure en 2020 et ainsi libérer un site convoité. Aquitanis développe également de nouvelles réflexions sur son patrimoine. D'autres parcelles privées ont également fait l'objet d'approches de la part d'opérateurs immobiliers. L'ensemble de ces fonciers constitue une pièce urbaine justifiant une approche globale de son devenir.

Or ce secteur est également identifié comme fragile d'un point de vue social, avec un déficit de mixité et de lieux pour la vie de quartier. Il est sujet d'attention quant à son peuplement, son maillage associatif ou encore ses espaces publics. Il présente par ailleurs des enjeux urbains à traiter comme le désenclavement du parc Chantegrillon, l'accroche au nouveau quartier des Bassins à flot ou au cours Saint Louis.

Pour toutes ces raisons, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont lancé une étude urbaine sur le devenir de ce secteur afin de définir une stratégie globale et cohérente pour son devenir, dans le respect des enjeux identifiés. Cette étude aboutira à la composition d'un projet urbain, dans ses aspects spatiaux et programmatiques.

Compte tenu des préoccupations urbaines et sociales concernant ce secteur ainsi que de la présence de fonciers mutables, une attention particulière doit être portée à son devenir à court et moyen terme. De ce fait, il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération selon l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, conformément au plan annexé. Ce périmètre permettra au Maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de rendre plus onéreuse la réalisation d'une éventuelle opération d'aménagement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis

adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L. 424-1 et R. 424-24 du Code de l'urbanisme ;

VU le plan ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un outil pour surveiller le secteur Chantecrit/Vaillant/Saint Louis au vu de ses enjeux sociaux et urbains et de pouvoir surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les travaux, constructions ou installations susceptibles de rendre plus onéreuse la réalisation du projet ;

DECIDE

Article 1 : La création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « Chantecrit/Vaillant/Saint Louis » à Bordeaux, figurant sur le plan ci-annexé, est décidée.

Article 2 : Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

| | |
|---|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 OCTOBRE 2019 | Pour expédition conforme, le Vice-président, |
| PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2019 | Monsieur Michel DUCHENE |

